



Commune
de
SCHUTTRANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Grand-Duché de Luxembourg

Séance du 2 août 2022

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;


Vu l'organisation de l'évènement « Vélosummer 2022 » par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics et le Ministère de l'Economie ;

Considérant que la *rue de Sandweiler* à Schrassig est concernée par l'évènement susmentionné et qu'il est prioritaire de garantir en permanence la sécurité des cyclistes;

Vu que l'information nous est parvenue en date du 2 août 2022 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas l'entrée en vigueur du présent règlement à la date précitée ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° A partir du 2 août 2022 et jusqu'au 28 août 2022 inclus, la circulation dans la *rue de Sandweiler* à Schrassig est réglementée comme suit :

Disposition routière appliquée	Libellé	Signal	Tronçon
C, 2 – Circulation interdite dans les deux sens	L'accès est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et des fournisseurs		sur toute la longueur

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 2 août 2022

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal